Cfdt: FONCTIONS PUBLIQUES

# COMPTE ÉPARGNE TEMPS

# DES AVANCÉES INSUFFISANTES

## Portabilité du CET dans la Fonction publique : la CFDT la revendiquait depuis longtemps, et c'est maintenant chose faite.

Depuis la publication du décret 2018-1305 du 27 décembre 2018, **les droits d'un agent lui resteront acquis quels que soient ses choix de mobilité à l'intérieur de la Fonction publique** (mutation, détachement, intégration directe). Jusqu'à présent, un agent qui changeait de versant dans la Fonction publique perdait le bénéfice des droits à congés précédemment ouverts sur son CET, ou bien ils étaient « gelés » jusqu'à son retour dans son établissement, sa collectivité ou son administration d'origine.

Cette revendication était portée de longue date par la CFDT, d'autant plus que l'absence de portabilité du CET constituait un des freins à la mobilité dans la fonction publique.

**Et maintenant ? La CFDT veut aller plus loin en revendiquant la création d'une « banque des temps »,** intégrée dans le compte personnel d'activité (CPA) pour tous les agents. Elle permettrait par exemple d'épargner du temps à certains moment de sa carrière professionnelle, pour le « consommer » à d'autres.

## La revalorisation de l'indemnisation et l'abaissement du seuil de « monétisation »

Un arrêté du 28 novembre 2018 vient concrétiser une annonce faite, lors du rendez-vous salarial 2018 pour 2019.

Le **seuil de monétisation du CET**, c'est-à-dire le seuil au-delà duquel un agent peut demander l'indemnisation des jours épargnés, **passe de 20 à 15**.

**L'indemnisation**, qui n'avait pas été réévaluée depuis 2009, est **augmentée de 10 € par jour monétisé**. Elle passe :

- de 65 à 75 € pour les catégories C,
- de 80 à 90 € pour les catégories B,
- de 125 à 135 € pour les catégories A.

J'adhère à la CFDT

**Mais, ce n'est pas satisfaisant !** Il est inacceptable que les mêmes dispositions ne s'appliquent pas à l'ensemble des agents des trois versants. La CFDT exige la revalorisation de l'indemnisation et l'abaissement du seuil de monétarisation pour les agents de la Fonction publique hospitalière.

Cfdt: VOTRE VOIX NOTRE ACTION

Janvier 2019